



Problèmes post signature bail

Par **atison**, le **02/04/2015 à 06:23**

Bonjour,rrrnJe me permets de poster sur ce forum car j'ai quelques problèmes avec l'appartement que j'ai pris à la location à partir du 09 mars de cette année. rrrnLe jour de l'état des lieux j'ai fait constater déjà un ou deux défauts de l'appartement (qui n'ont d'ailleurs pas été corrigés) et maintenant que je vis dedans je me suis rendu compte de pas mal de soucis.rrrnEn effet plusieurs problèmes électriques notamment au niveau des prises et de l'ouverture des lumières mais comme je n'ai pas constaté ça lors de l'état lieu je suppose ne rien pouvoir faire.(?)rrrnMais le plus embêtant c'est la température de l'appartement. Lors de l'état des lieux nous avons constaté un seul radiateur défectueux et en l'occurrence un tout petit qui se situe dans la cuisine. Mais nous n'avons pas constaté d'énorme infiltration d'air au niveau des fenêtres. Surtout que depuis le radiateur de la chambre ne fonctionne plus, et que nous avons une fenêtre juste au dessus du lit. C'est juste insupportable et difficilement vivable. J'ai prévenu ma propriétaire qui pour l'instant ne réagit pas. J'ai installé un radiateur d'appoint dans le salon pour faire remonter un peu la température. Car même si on arrive au printemps habitant dans le nord les nuits restent froides ...rrrnQue puis-je faire ? rrrnD'avance merci pour votre réponse !

Par **cocotte1003**, le **02/04/2015 à 07:46**

Bonjour, vous envoyez une LRAR au bailleur en listant les problèmes de l'appartement et en lui rappelant que la température des pièces doit atteindre 18 et que les travaux demandés ne faisant pas partie de la liste des charges et travaux locatifs comme les radiateurs. Vous lui laissez quinze jours, par exemple, pour effectuer les travaux, cordialement